

traditions et les goûts sont apparentés à ceux du Canada aboutirait, tôt ou tard, à une sclérose de l'activité créatrice au Canada. Dans l'établissement de ses futures relations culturelles, le Canada doit rechercher l'équilibre et la diversité s'il veut rehausser la qualité de ses réalisations culturelles. C'est à cette seule condition qu'on pourra enfin parler de vie culturelle évoluée et florissante.

Choix des programmes

Dans des pays qui, comme le Canada, défendent depuis longtemps les grands principes de la démocratie, les particuliers et les organismes ont habituellement pleins pouvoirs décisionnels en matière de choix de programmes. C'est un atout précieux qui mérite d'être préservé dans toute la mesure du possible. Cependant, le Canada doit prendre en compte deux facteurs importants dans l'établissement de ses futures relations culturelles sur le plan international. Primo, il se peut que d'autres pays ne souscrivent aux principes de la démocratie, ni en théorie ni en pratique, ou ne les conçoivent pas de la même façon que le Canada. Secundo, certaines nations peuvent considérer les pratiques canadiennes comme étant incompatibles avec leurs propres valeurs et traditions. Or, le droit de ces pays de proscrire certains programmes ou d'exiger, à ce niveau, un choix qui corresponde davantage à leurs valeurs et à leurs traditions doit être respecté. De la même façon, le Canada peut, s'il le juge à propos, refuser d'adhérer à certains programmes ou exiger que des modifications y soient apportées. Il ne faut pas se contenter d'être sensible aux valeurs et traditions d'autres pays, mais reconnaître la nécessité d'initier les publics étrangers au plus grand nombre possible de talents authentiquement canadiens. Ce n'est pas tant par ses origines que par ses oeuvres que le créateur fait connaître le Canada à l'étranger. La preuve en a été faite à maintes reprises ces derniers temps. En effet, les publics étrangers ont manifesté un intérêt particulier pour la présentation, chez eux, d'oeuvres canadiennes ou ont montré leur déception devant l'absence de produits canadiens de leurs programmes culturels. Plus qu'à quiconque, c'est sans doute aux artistes créateurs canadiens qu'il appartient de répondre à cette attente.

Si l'on présente aux publics étrangers des oeuvres canadiennes, il importe que celles-ci soient du plus haut calibre. À cet égard, le ministère des Affaires extérieures a un rôle bien défini à jouer. En effet, autant doit-il voir à ce qu'un juste équilibre soit instauré entre les contenus canadien et étranger des programmes choisis, autant doit-il veiller à la qualité des produits culturels canadiens présentés dans d'autres pays, car les présentations médiocres ne contribuent en rien à rehausser notre image de marque. En fait, elles la desservent et sont plutôt source d'embarras que de fierté. Pourtant, toujours au nom de la démocratie, le Canada ne peut empêcher des particuliers ou des groupes qui n'ont rien de valable à offrir d'aller se produire à l'étranger, surtout s'ils en ont les moyens. Cependant, ceux-ci ne devraient jamais ni bénéficier d'une aide publique pour leurs tournées ni représenter officiellement le Canada à l'étranger, surtout en période d'austérité budgétaire. Voilà pourquoi le Canada se doit de mettre à contribution les comités consultatifs et les mécanismes de sélection.

Abordons enfin la question de la représentation officielle du Canada à l'étranger, par des particuliers ou des organismes. Nous avons déjà établi combien il était capital de maintenir un équilibre dans le choix des programmes. Voyons maintenant dans quelle mesure il influe sur les décisions concernant le genre de représentants que le Canada veut avoir à l'étranger. Pour certains, la